

## ARTS - 5 février 2019 - WAAW

Pour ce premier opus des réunions « *Les mardis de l'ARTS* » sur la thématique « *La formation : les droits d'accès à la formation* », nous accueillons, Monica Susini - Déléguée Régionale de l'AFDAS PACA, Corse.

En ouverture, un sondage de la salle : « qui connaît l'AFDAS ? » La réponse est majoritairement positive.

Présentation de l'AFDAS - Opérateur de vos compétences, avec le diaporama : « *C'est tout un art de développer ses compétences* »

Quelques compléments d'informations :

- L'AFDAS accompagne chaque projet de formation de façon individualité.
- Depuis le 1er janvier 2019, la création de votre CPF (Compte Personnel de Formation) peut être effectuée dès à présent, ou lorsque vous souhaitez faire une formation.
- Les heures du DIF (Droit Individuel à la Formation) acquises lors des années précédentes, sont monétisées à hauteur de 15 €/heure, elles ne sont pas perdues. Cette conversion des heures en Euros est à effectuer avant le 31 décembre 2020.
- L'AFDAS peut vous fournir une attestation récapitulative.
- A ce jour, le catalogue des formations disponibles n'a pas été modifié.
- Le CIF (Congé Individuel de Formation) est remplacé par le CPF de transition professionnelle et sera géré par des commissions paritaires inter-professionnelles régionales, les CPIR.

Quelques inquiétudes et pré-occupations :

- la mise en place d'une application mobile (prévue pour le dernier trimestre 2019) pour le CPF;
- le changement de référent pour le Conseil en Evolution Professionnelle, ce service devant être externalisé dès cette année (appel d'offre en cours);
- L'AFDAS attend sa validation de renouvellement d'agrément en tant qu'opérateur de Compétence d'ici le 1er avril.

Questions et échanges avec la salle :

Q - Des précisions sur la carence AFDAS ?

R - C'est une durée d'attente entre deux formations, qui a été mise en place pour assurer un accès équitable à la formation pour tous les intermittents. Ce délai d'attente est calculé en fonction de la durée de la formation effectuée. A ce jour, la durée de la carence minimale est de huit mois, exception faite pour le CPF.

Q - Est-il possible de repousser une formation pour cause de travail ? Si, oui, quelles sont les conditions ?

R - Oui, bien sûr. Nous le comprenons tout à fait, même si les organismes de formation n'y sont pas favorables, pour une question d'organisation. La raison d'un contrat de travail est tout à fait valable, car nous savons que vous privilégiez le travail à une formation, car c'est toujours les heures travaillées et le contrat qui vous permettent de bénéficier de l'assurance chômage. Nous vous demandons de nous avertir, et si possible, de joindre une attestation de travail pour ne pas être pénalisé pour la fois d'après.

Q - Est-il possible d'interrompre et de reprendre une formation ?

R - Oui, tout à fait, pour les mêmes raisons que précédemment. Par exemple, dans le cadre d'une formation longue durée, nous vous calculerons la durée de la carence. C'est quand même rare que des personnes abandonnent une formation en cours, mais on ne peut pas vous obliger à suivre une formation jusqu'au bout.

Q - Est-il possible de faire une formation avec un organisme qui n'est pas référencé ?

R - Oui, mais référencé à quoi ? Car en effet, on ne peut pas travailler avec tous les organismes de formation, il y a un système qui s'appelle Datadock, et pour bénéficier d'une formation, il est nécessaire que l'organisme soit référencé sur cette base de données. La plupart des organismes de formations sérieux, renommés, professionnels sont inscrits sur Datadock (Site : <https://www.data-dock.fr/>). Ce site n'existera plus à partir de 2021, il sera remplacé par un autre système de certification.

Q - Lorsque les droits ne sont pas utilisés, les euros provisionnés ne sont perdus ?

R - Non, pour le CPF, c'est dans la limite de 5 000 € - il a eu une confusion avec le DIF qui est supprimé. En revanche, ce n'est pas parce qu'on n'a pas fait de formation pendant cinq ans, et que l'on revient, que l'on peut dire, j'y ai droit, alors, je vais faire six formations cette année! Ce qui vous appartient, c'est le compte personnel de formation, les autres formations sont financées par le système de mutualisation, c'est un peu comme une assurance, si on n'a pas utilisé notre assurance, ce n'est perdu, c'est que ça a servit aux autres.

Q - Et sur la question de prise en charge des transports, du logement ?

R - Même si il des règles très précises, il ne faut pas oublier que les fonds de la formation sont prioritairement réservés au financement des coûts pédagogiques. Si l'AFDAS finance les frais annexes, c'est à dire, les frais de transport et d'hébergement sur le lieu des stage, on se rend compte que 90 % de l'offre de formation se situe dans la région parisienne, et si il n'y avait pas de prise en charge de ces frais annexes, personne n'irait se former. Et, en revanche, on constate que les organismes parisiens ne délocalisent pas leurs formations, car il difficile de remplir les groupes en région, donc c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Si tout va bien, ces droits aux frais annexes vont peut-être augmenter en 2019. Nous attendons le 1er avril pour communiquer sur ce renfort sur notre site internet.

Q - Dans le cadre d'une formation d'écriture, que j'ai effectuée l'année dernière à Marseille, avec un organisme de Paris, le CFPF, comme ça se passe ? Qui est l'initiateur ?

R - C'est l'organisme de formation. Dans le cadre des stages conventionnés, le projet est étudié par la commission paritaire, qui accorde la formation en fonction de sa pertinence et des besoins sur un territoire. Les stages s'ouvrent parfois avec des groupes réduits car il y a toujours cette question de complétude de stage, mais ça fonction. Il y a par exemple les Ateliers Varan, le GREC aussi, et le CFPF pour les stages d'écritures (Centre Européen de Formation à la Production de Films).

Q - Ce qui veut dire que l'ARTS pourrait proposer une formation à ces membres et former un groupe, puis allez chercher un organisme sur Paris ou ailleurs et contacter l'AFDAS pour monter le financement ?

R - Oui, et même avant de concrétiser le projet, le mieux, c'est de venir nous voir et de nous parler de ce projet. La personne qui s'occupe de l'accueil des projets s'appelle Nathalie Vilale, c'est elle qui accompagne les organismes de formation.

Merci à tous, et encore une fois, ne soyez pas inquiets!

Rendez-vous pris avec l'AFDAS pour la fin de l'année pour une prochaine soirée autour de la formation, avec, nous espérons cette fois, Pôle Emploi, pour parler de tous ces dispositifs de formations, des formations existantes en Région, des écoles.

Le diaporama - daté du 5 février 2019 - est disponible sur le site de l'ARTS.

Modérateur et compte-rendu : Chrystophe Pasquet

Groupe de travail ARTS « *Formation* » : Sarah Devos, Isabelle Devoto, Laurent Garibaldi, Laurent Lafran, Chrystophe Pasquet, Pierre Siegel

Durée de la rencontre : 1h10